

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 mai 2018

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-huit le trente mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-quatre mai deux mille dix-huit, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

LE KIOSQUE –
ADHESION 2018-A
L'ASSOCIATION
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE L'INFORMATION
JEUNESSE 93.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS (jusqu'à 20h10) Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS (jusqu'à 20h40), Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS (à partir de 20h10) par Liliane GAUDUBOIS, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Narcisse NGAKA par Arnold BAC, Christophe PAQUIS (à partir de 20h40) par Madeline DA SILVA, Delphine PUIER par Camille FALQUE, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Valérie LEBAS, Manuel ZACKLAD par Isabelle DELORD, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE.

ABSENT :

Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Isabelle DELORD

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D50-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018

OBJET : LE KIOSQUE – ADHESION 2018 A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION JEUNESSE 93.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le bureau d'information jeunesse du Kiosque a besoin de s'appuyer sur un réseau de partenaires départementaux pour répondre aux besoins de son public.

CONSIDERANT que l'adhésion à l'Association pour le Développement de l'Information Jeunesse 93 est nécessaire.

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à l'ADIJ 93 pour l'année civile 2018.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le versement des frais d'adhésion 2018 en décaissant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **01 JUIN 2018**
- et de son affichage le **05 JUIN 2018**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

30 Voix pour

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20180530-D50-18-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018